Département de l'Hérault
COMMUNE DE VALERGUES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Réglementation de la circulation et du stationnement
Autorisation de Tournage

« 2 millions my brother » - THE MAGIC FILMS

Du Lundi 7 Août au Mardi 29 Août 2023

Arrêté n° 2023/06/161

Le Maire de la Commune de VALERGUES,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et suivants et L 2213-1 et suivants ;
Vu le code de la route, notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu la demande faite en date du 7 Juin 2023 par Mme Laëtitia LACAZE, Présidente de l'association **THE MAGIC FILMS**, 15 Rue Genin – 93200 SAINT DENIS, d'« **AUTORISATION DE TOURNAGE** » sur la commune de Valergues, du 16 au 29 Août 2023,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de donner l'« **AUTORISATION DE TOURNAGE** » à l'association **THE MAGIC FILMS** sur la Commune de Valergues du 7 au 29 Août 2023, en vue de tourner le film « 2 millions my brother »
CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer le stationnement, la circulation et l'occupation du domaine public afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de ce tournage.
CONSIDÉRANT qu'il incombe à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la tranquillité et la salubrité publiques.

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Laëtitia LACAZE, Présidente de l'association **THE MAGIC FILMS**, est autorisée à organiser le tournage du film « 2 millions my brother » sur la Commune de Valergues du 7 Août au 29 Août 2023,

- **Impasse Honoré Daumier** le Lundi 7 Août 2023 de 14 h à 19 h.
- **Salle Rioust** le Mardi 8 Août 2023 de 8 h à 12 h et le Lundi 14 Août 2023 de 8 h à 19 h.
- **Parking du Lavoir** le Mardi 8 Août 2023 de 14 h à 19 h.
- **Salle Masini** le Mercredi 23 Août 2023 de 8 h à 13 h.
- **Avenue de La Grande Terre** le Mercredi 16 Août 2023 de 14 h à 19 h.
- **Avenue de La Gare – RD 105** le Mercredi 16 Août 2023 de 9 h à 12 h.
- **Place de l'horloge** le Mercredi 16 Août 2023 de 12 h à 13 h ou de 18 h à 19 h.
- **Garrigue de Valergues** le Jeudi 17 Août 2023 de 14 h à 18 h 30.
- **Place Auguste Renoir** le Lundi 21 Août 2023 de 14 h à 19 h.
- **Avenue Charles de Tourtoulon (Face aux écoles)** le Jeudi 24 Août 2023 de 14 h à 19 h.
- **Route CV12 de Sommières à Lansargues** le Lundi 28 Août 2023 de 9 h à 19 h et le Mardi 29 Août 2023 de 14 h à 19 h.

L'autorisation est accordée à titre personnel et ne peut en aucun cas être cédée.

ARTICLE 2 : Les véhicules « techniques », nécessaires à la réalisation du tournage, sont autorisés à circuler et à stationner sur la Commune de Valergues.

ARTICLE 3 : **La circulation** piétonne, cycliste, nouveaux engins de déplacement motorisés (EPDM) et automobile **sera *interdite*** dans certaines rues, ou portion de rue selon les impératifs du tournage. Notamment :

- **Avenue de La Grande Terre** le Mercredi 16 Août 2023 de 14 h à 19 h.

- **Route CV12 de Sommières à Lansargues** le Lundi 28 Août 2023 de 9 h à 19 h et le Mardi 29 Août 2023 de 14 h à 19 h.

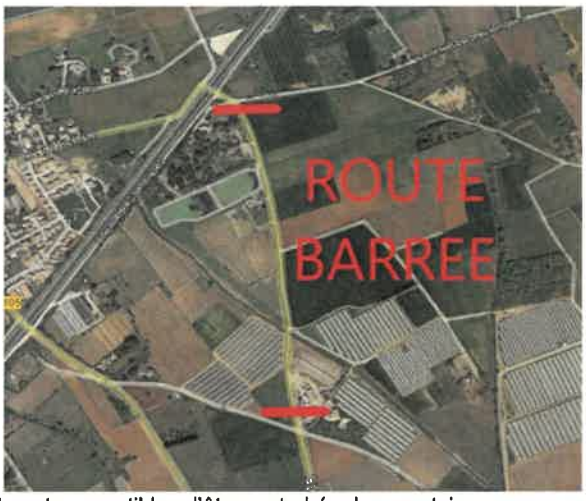

ARTICLE 4 : La circulation et le stationnement sont susceptibles d'être perturbés dans certaines rues, ou portion de rue selon les impératifs du tournage. Notamment :

- **Impasse Honoré Daumier** le Lundi 7 Août 2023 de 14 h à 19 h.
- **Avenue de La Gare – RD 105** le Mercredi 16 Août 2023 de 9 h à 12 h.
- **Place Auguste Renoir** le Lundi 21 Août 2023 de 14 h à 19 h.

ARTICLE 5 : Une attention particulière devra être portée lors des tournages effectués en zone dite « *à risque d'incendie et de feux de forêts* ». Conformément à l'arrêté préfectoral N°DDTM34-2020-06-11184 du 19 juin 2020, l'usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêt nécessite des dispositions particulières en matière de prévention et de dispositif d'extinction approprié.
L'usage du feu (allumettes, briquets, cigarettes, artifices... et autres sources de chaleur) dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêt est strictement interdit.

- **Garrigue de Valergues** le Jeudi 17 Août 2023 de 14 h à 18 h 30.

ARTICLE 6 : *Reste à la charge de* ***l'organisateur*** d'assurer l'installation et la désinstallation de la signalisation adéquate pour prévenir les usagers afin de garantir la sécurité de tous
Dès l'achèvement de la manifestation, ***l'organisateur*** devra enlever tous les décombres et matériaux, réparer tous les dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

ARTICLE 7 : L'accès des riverains et des services de secours est conservé.

ARTICLE 8 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 9 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, sur le site internet de la Commune et sur le site par l'organisateur.

Fait à VALERGUES, le 26 Juin 2023

Le Maire, Gérard LIGORA

MAIRIE DE VALERGUES
34 (Hérault)